



Ecole élémentaire des Coureilles  
3 rue Châteaurenard  
17180 Périgny  
05 46 44 40 59

## Compte- Rendu du Conseil d'école du 19 juin 2017

Les secrétaires de séance sont mesdames Agnel (APE) et Gérôme (enseignante)

Madame Lepasant annonce son départ de l'école pour la prochaine rentrée. A compter du 1er septembre 2017, elle deviendra conseillère pédagogique départementale en charge des réseaux ECLORE auprès de monsieur le DASEN. A ce jour, nous ne connaissons pas la personne qui la remplacera.

### **1. Rentrée 2017 :**

Il est à noter une baisse d'effectif assez importante, puisqu'à ce jour, 353 élèves sont inscrits aux Coureilles en septembre contre 377 en septembre 2016, soit une différence de 24 élèves.

A ce jour, la répartition prévue est la suivante :

64 élèves de CP répartis en 2 CP (25 + 25) et 1 CP/CE1 (23)

67 CE1 élèves de CE1 répartis en 2 CE1 (26 + 26) et 1 CE1/CE2 (23). Une nouvelle collègue est nommée sur ce poste, il s'agit de madame Stéphanie Massart)

81 CE2 élèves de CE2 répartis en 2 CE2 (26 + 27) et 1 CE2/CM1 (23)

73 CM1 élèves de CM1 répartis en 2 CM1 et 1 CM1/CM2

68 CM2 élèves de CM1 répartis en 2 CM2 (27 + 27)

!\ Certaines familles quittent Périgny pour des raisons liées au coût de l'immobilier sur la commune.

D'autres ont indiqué à la directrice qu'ils avaient initialement prévu une inscription en 6ème dans un collège privé mais du fait de la construction du nouveau cycle 3 (école-collège)net de la réforme du collège, les familles sont vivement invitées à inscrire leur enfant dès le CM1.

### **2. Bilan des TAP et perspectives :**

Mme Coralie Serer- Joubert remplace Mr Steven Jardin et assure la direction de Péri-jeunesse depuis février 201 .

- Pour la prochaine rentrée, la mairie et le centre de loisirs ont essayé de faciliter les inscriptions cantine/TAP en utilisant un document commun pour les 2 dispositifs. Mais les parents interpellent sur la limite du document car certaines familles autorisent leur enfant à rentrer seul après les TAP mais pas forcément après l'accueil périscolaire (à 19h)

Mme Serer- Joubert explique qu'il s'agit d'une nouvelle modalité et que ce document sera amené à évoluer au vu des remarques des usagers. Elle prend bonne note de la remarque.

- La question de l'organisation de la semaine scolaire est posée. Mme Lepasant

explique que d'une part le décret n'est pas encore paru, il est donc précipité d'envisager un changement pour la prochaine rentrée et d'autre part, il a été convenu lors du dernier Copil PEDT (en mai dernier) que l'organisation et les TAP demeureront jusqu'à la date échéance du PEDT, à savoir 31/08/2018. Concrètement pas de changement en septembre 2017.

- Nécessité de réfléchir à une harmonisation entre les différents partenaires éducatifs pour les sanctions et les règles communes de vie, cela serait plus cohérent.
- Nécessité d'échanger autour de la programmation des activités TAP pour éviter les redondances entre la pratique scolaire et périscolaire (ex : projet vélo en CM2)

### **3. Coopérative scolaire :** (Point de situation au 19 juin 2017)

Mme Lepasant présente un point de situation à la date du jour. Le bilan financier devra être établi par Mr Burucoa, mandataire financier pour le 31 août 2017. La commission de vérification aux comptes se réunira début septembre.

- Solde : + 16 391,09 €

Ce solde comprend :

- Cotisations familles : + 3923,50 €
- Projets de classes, sorties : - 6 824,29 €
- Contrat établissement ( Assurance + Adhésion OCCE) : - 749,49 €
- Subvention mairie : + 6350 € par année civile. Attention la subvention est comptabilisée sur le bilan 2016/2017 mais ne sera utilisée qu'à la prochaine scolaire.
- Il faut aussi préciser que la municipalité finance chaque année l'activité voile scolaire pour tous les CM1 , cela représente environ 3000 €/classe.

### **4. Travaux – sécurisation des écoles :**

Travaux :

Des demandes ont été faites par les enseignants :

Peinture sous le grand préau mais il semblerait que ce soit différé à l'année prochaine.

Travaux dans la classe de Mme Rousseau, la mairie doit refaire le point .

Madame Lepasant rappelle que cela fait plusieurs années que ces travaux sont demandés.

Il faut voir si les travaux sont faisables cet été par les agents des services techniques.

Madame Thoreau explique que les travaux prioritaires sont ceux inhérents à l'accessibilité PMR.

Le remplacement de la maisonnette en bois sur le plateau est prévu ainsi que le remplacement des 2 buts de hand-ball.

Installation d'un TBI dans la classe 3

Dotation de 7 ordinateurs portables pour les classes du cycle 2

## Sécurisation :

Un logiciel « alarme intrusion » et confinement sera installé sur chaque ordinateur de classe. L'alerte pourra être donnée de n'importe que salle de classe.

!\ Nécessité d'allumer l'ordinateur toute la journée en veillant à ce que le son fonctionne bien sur les ordinateurs.

La municipalité s'engage à fournir plus d'informations à la rentrée.

Les représentants de parents et les enseignants se posent quelques questions :

Ⓣ Nécessité d'avoir un ordinateur dédié, or dans certaine classe il n'y a qu'un seul ordinateur utilisé par les élèves, n'y a t-il pas un risque que les élèves déconnectent sans le vouloir l'alarme ?

Ⓣ Comment faire quand les enfants sont dans la cour ou à la cantine car il n'y a pas d'ordinateur ?

Ⓣ Est-ce que ce dispositif est relié à Péri Jeunesse ?

Les services étudient le fonctionnement pour la cantine plus compliqué.

Ⓣ Le logiciel en constante évolution. Il s'agit d'une alerte sonore et visuelle.

Ⓣ Pourquoi ne rien faire et dire que le risque zéro n'existe pas ?

Ce n'est pas possible, c'est la loi imposée aux municipalités et aux enseignants. Nous avons collectivement une obligation de moyens.

Rentrée 2017 : Du fait du départ de madame Lepesant, il appartiendra à son successeur et à monsieur le Maire de prendre la décision de l'accueil des familles dans l'école le jour de la rentrée.

## **5. Questions et informations diverses**

Ⓣ Est-ce que les ressources numériques à destination des élèves peuvent être financées par la municipalité dans le cadre du budget de fonctionnement de l'école.

La mairie ne peut pas pour l'instant car la ligne comptable n'existe pas actuellement mais va réfléchir à un budget pour l'année suivante.

Ⓣ Suite à la réunion « pause méridienne » où en est le comptage des rationnaires ? Il avait été demandé aux enseignants de revenir au système précédent et de compter chaque matin le nombre d'enfants déjeunant à la cantine. Le conseil des maîtres n'a pas souhaité revenir sur un système alors même qu'il avait été demandé en fin d'année dernière de ne plus le faire.

Néanmoins la question reste entière : comment connaître le nombre exact ainsi que le nom des enfants qui déjeunent à la cantine ?

### Propositions :

- Prévenir les parents qu'il leur revient de prévenir la municipalité en cas d'absence de leur enfant.
- Repointer chaque matin.
- Les enseignants doivent faire le relais et prévenir les personnels de l'interclasse quand un enfant quitte l'école en cours de matinée.
- Chaque enseignant doit vérifier sa liste chaque jour et donner le nombre d'élèves demi-pensionnaires.

Madame Lepesant rappelle que la responsabilité des enseignants est engagée si on laisse sortir de l'école des enfants qui doivent déjeuner au restaurant scolaire.

Ⓣ Est-il possible d'ajouter une photo au dossier PAI des enfants afin que le personnel puisse rapidement reconnaître un enfant allergique ? Oui il sera demandé aux familles de fournir une photo d'identité en début d'année.

et certains parents sont allés manger à la cantine et en sont conscients.

Ⓟ Quelles sont les sanctions appliquées par les agents municipaux lorsque les élèves se comportent mal ?

L'enfant est sanctionné et la famille est avertie par madame Ruiz.

Le constat est fait, par des membres de l'APE ayant déjeuné à la cantine, que le comportement de certains enfants est inadmissible envers les personnels municipaux.

Des pistes de régulation ont été évoquées : ex cartons de couleur...

Demande d'élaboration d'outils communs : cartons rouges... pas encore réalisé.

Péri-jeunesse de son côté prévoit de durcir le règlement car certains parents profitent aisément de certaines situations :retards importants le soir, inscriptions tardives pour les mercredis.

Ⓟ Y a t-il des jeux dangereux à l'école ?

Pas de constat de jeux dangereux aux Couzeilles. La proposition, par l'APE, de distribuer un flyer sur le sujet en fin d'année est écartée car cette initiative doit être accompagnée si on ne la veut pas anxiogène.

Il est proposé de mettre en place des ateliers pour les parents et les enseignants qui le souhaitent à la rentrée, encadrés par une association spécialisée.

/!\ Mme Lepesant rappelle que de nombreux élèves possèdent un téléphone portable et que ceux-ci s'en servent pour envoyer des insultes : type « doigt d'honneur » et utilisent ce média pas forcément à bon escient.Elle rappelle que les téléphones sont interdits à l'école. La possession de ce type d'objet peut rendre vulnérable les enfants (*accès non contrôlé à internet, réseaux sociaux, vol...*) Elle invite les parents à la plus grande vigilance.

Les parents d'élèves font connaître leur satisfaction quant aux différents projets et sorties pédagogiques menés cette année (*permis piéton, permis vélo, action en partenariat avec la CDA et les bus Yélo, pêche à pied, Brouage, île d'Aix....*)

Péri-jeunesse précise que le centre sera fermé les 29-30-31 août. Il s'agira pour les animateurs de se réappropriier les locaux et aussi retrouver le rythme des périodes scolaires avec le TAP et l'accueil périscolaire.

La directrice remercie les membres du conseil d'Ecole.

La directrice,  
Catherine LEPESANT